



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 MAI 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-trois mai deux mil vingt, à dix- heures, le Conseil Municipal de BRACH, Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Sous la Présidence de Monsieur LASSALLE Jacques, Doyen d'âge.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Etaient présents : Didier PHOENIX, Chantal BOURDELAS, Magali LARAPIDIE, Colette DUPIN, Carmen PICAZO, Renaud CHEIN, Gilles RODRIGUEZ, Franck MEYRE, Denis CHAUSSONNET, Jacques LASSALLE, Catherine SANCHEZ, Gilles NAVELLIER, Sophie OLIAS—ZEITSCHER, Isabelle DUVILLARD.

Etaient absent excusé : Audrey JOLLY pouvoir à M. Gilles NAVELLIER

Secrétaire de séance : Catherine SANCHEZ

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE 2020/20 N°3

DELIBERATION PORTANT CREATION DE POSTES D'ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-1 et L.2122-2,

Considérant que le conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints,

Considérant les résultats des élections municipales en date du 15 mars 2020,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'approuver la création de quatre postes d'adjoints,

Précise que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leur élection.

Fait et délibéré, les jours, mois, an ci-dessus.

Le Maire,
D.PHOENIX



1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66 **** Fax : 05.56.58.12.97